

ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION LIMINAIRE FO.

■ **Point N° 1 - Approbation du PV de la séance du 20 avril 2017.**

■ **Point N° 2 - REX des pilotes urbains et généralisation de la convergence des activités électricité des DR et des UCF**
- pour avis.

■ **Point N° 3 - Bilan 2016 de la formation professionnelle par l'alternance** - *pour information Perspectives 2017 - pour avis*

■ **Point N° 4 - Comptes du CCE**
- pour avis

La Délégation FO Énergie et Mines était composée de :
Frédérique RICARD,
Luc GERMAIN
et Estelle DEVOS (RS)

DÉCLARATION LIMINAIRE FO

Les citoyennes et citoyens français ont élu Emmanuel MACRON, Président de la République, rejetant l'extrême droite.

Pour une partie des Français, il incarne une forme de renouveau et de modernité. Pour autant, FO Énergie et Mines n'oublie pas qu'Emmanuel MACRON est avant tout un Président qui a la volonté de réinventer les codes.

Il aura une responsabilité immense. Pour FO Energie et Mines, il devra, dans le respect des processus démocratiques, sans précipitation contre-productive, ramener l'espoir, apaiser les tensions en réglant les causes à l'origine de la double fracture, sociale et territoriale.

Au plan industriel, de nombreux dossiers lourds de conséquences pour l'avenir du Service Public et de son personnel nous attendent.

Au plan européen, le gouvernement devra se prononcer sur le « Winter Package ». Un ensemble de textes élaboré par la Commission européenne, qui représente la 4ème vague de déréglementation depuis 1996, date des premières attaques à l'encontre de notre Service Public au nom de la construction d'un marché unique européen.

Cette nouvelle déréglementation menace clairement le modèle énergétique français tel qu'il est conçu et a su évoluer depuis 1946.

Au plan national, il va sans dire que les inquiétudes des salariés restent vives quant à l'avenir du Code du travail.

C'est en toute lucidité et avec détermination que FO Énergie et Mines suivra, avec vigilance, les suites que le gouvernement serait amené à donner à la Loi Travail.

FO Énergie et Mines continue d'exiger l'abrogation de cette loi et s'opposera, avec conviction, à tout ce qui viserait à prolonger ce processus de destruction des droits des salariés.

Au sein d'ENEDIS, le blocage des salaires a généré des mouvements sociaux répétés témoignant d'un profond mécontentement du personnel.

Nous pressentons également, au regard du programme électoral et des premières orientations prises depuis le 7 mai, que les agents des IEG seront directement impactés par les futures mesures gouvernementales.

Il est évidemment inutile de préciser qu'un nouveau gouvernement envisageant la remise en cause de notre Statut et du régime spécial des gaziers et électriciens s'exposerait inmanquablement à l'hostilité résolue de FO Énergie et Mines.

Rien ne justifierait que l'on remette en cause notre régime de retraites, sinon des considérations idéologiques qui, au prétexte d'une pseudo-égalité, ne visent qu'à niveler les droits des salariés vers le bas.

FO Énergie et Mines réaffirme :

- Son attachement au Service Public et au maintien des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité pour tous les citoyens ;
- Son opposition à une centralisation européenne de la politique énergétique et à la destitution de la responsabilité des États membres en la matière ;
- Son opposition aux dangers que générerait la mise en concurrence des concessions hydroélectriques voulue par la Commission européenne ;
- La nécessité d'un mix énergétique raisonné que seul un monopole public est à même de garantir ;
- L'énergie ne doit pas être confiée aux mains d'intérêts privés.

FO Énergie et Mines attend donc du gouvernement une vraie opposition à ce « Winter Package » qui n'a aucune justification hormis celle de vouloir continuer dans la même dérive ultra libérale.

C'est en ce sens que FO Énergie et Mines a interpellé le nouveau gouvernement afin qu'il défende fermement l'intérêt de la France, des clients et du Service Public énergétique en refusant ce paquet de mesures mortifères.

Concernant notre Statut, FO Énergie et Mines lui demande de respecter la liberté de négociation et la concertation sociale.

FO Énergie et Mines est déterminé et ne restera pas les bras croisés face à ce qui représente une vraie casse de nos entreprises et du Service Public.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

En réponse à la déclaration de FO Energie et Mines, le Président confirme qu'il est conscient, lui aussi, des enjeux européens avec les discussions autour de la Directive et l'arrivée au Parlement d'un nombre significatif de nouveaux députés.

Ces derniers peuvent notamment avoir une connaissance imparfaite des enjeux énergétiques.

Tous ces points-là nécessiteront une grande vigilance tant de la part de la Direction que des organisations syndicales.

Point 1 - Approbation du PV de la séance du 20 avril 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité

Point 2 - REX des pilotes urbains et généralisation de la convergence des activités électricité des DR et des UCF - pour avis

DÉCLARATION FO

Vous demandez aujourd'hui l'avis des membres du CCE sur le cadre de cohérence de la généralisation de la convergence des activités électricité des DR et des UCF selon les modalités présentées dans le dossier.

Ces modalités portent sur les prérequis et les préconisations pour la création des agences intervention et les modalités de gestion sociale de la transformation.

Lors du dernier CCE et la présentation de ce dossier pour information, la Direction a apporté un certain nombre de réponses aux multiples interrogations restantes, notamment sur :

- Les données chiffrées du volet social ;
- Les schémas délégataires et organisationnels ;
- Un descriptif de l'école de la programmation encore trop succinct ;
- La création, le grément et le fonctionnement de la CPA avec une réponse partielle.

Toutefois certains questionnements restent encore en attente, particulièrement sur :

- La concertation sur les descriptifs de postes qui n'a pas démarré ;
- Des interrogations sur le fonctionnement des CPA en mode dégradé ;
- L'ajustement et la gestion de l'astreinte...

FO Énergie et Mines vous fait également part de ses fortes inquiétudes sur la généralisation des CPA, éléments incontournables de cette convergence.

En effet, comment généraliser quelque chose qui n'existe quasiment pas à l'échelle des 10 pilotes urbains ?

Pour FO Énergie et Mines, le préalable est déjà, à minima, que le GPIL et la CPC existent et fonctionnent correctement dans les différentes régions avant d'envisager la création et mise en place de CPA.

FO Énergie et Mines considère le déploiement du dossier convergence comme prématuré dans le sens où, sur les 10 pilotes urbains, l'ensemble des prérequis n'a pas pu être déployé correctement de façon opérationnelle :

- Les CPA ;
- La formation des TIC vers les TIR et inversement ;
- La polyvalence des activités qui n'atteint que 11 %.

Sur certaines Directions Régionales, des agents de l'UCF ont bénéficié de la formation ad hoc « réseau » alors que le déploiement de Linky n'est pas encore significatif et que la charge de travail clientèle n'a pas diminué. Ces agents ne mettent donc pas en pratique les formations reçues, au risque de perdre le bénéfice de celles-ci.

Quid également des agents de l'UCF qui souhaiteraient un autre parcours professionnel que celui de TIP ?
Ne risquent-ils pas d'être bloqués pour pallier les besoins de main-d'œuvre qui découlent de la charge de travail actuelle ?

De l'avis du CCE découlera la mise en place de la concertation sociale en région et la déclinaison locale des principes établis.

FO Énergie et Mines rappelle que les Directions en région ne devront pas limiter les discussions au cadre de cohérence, mais ouvrir de réelles concertations sur la déclinaison locale.

Au vu du REX des pilotes urbains, il est impératif que chaque Direction Régionale établisse une feuille de route concertée pour la création de l'agence intervention qui aille au-delà du 1er janvier 2018.

Il est également indispensable qu'une équipe projet dédiée soit constituée dans chaque DR ; cela relève davantage de la préconisation que d'une bonne pratique.

Ne laissons pas croire aux agents des deux unités qu'au 1^{er} janvier 2018 tout fonctionnera comme sur des roulettes !

Bien entendu, FO Énergie et Mines veillera à la bonne application de « l' accord réorg du 23 juillet 2010 » et des mesures d'accompagnement social concertées et décidées par ENEDIS et GRDF le 8 février 2016.

FO Énergie et Mines demande également à ce qu'en complément de ces mesures, l'ensemble des salariés impacté par la convergence bénéficie de l'octroi d'une prime de « changement de métier ».

FO Énergie et Mines demande un REX de la globalité du dossier convergence par Directions Régionales au 1^{er} semestre 2018.

RÉPONSES DU PRÉSIDENT et/ou DE L'INTERVENANT

Suite à la déclaration de FO, la Direction a apporté différents éléments de réponse :

■ Sur le fait que nous considérons le déploiement du dossier convergence prématuré, la Direction nous précise qu'il n'y a effectivement pas d'urgence et que rien ne sert de précipiter les choses.

Pour autant, lorsque les concertations ont bien été faites et que le dossier est suffisamment mature, le passage dans les instances de représentation du personnel peut être engagé ;

■ La Direction ne comprend pas les inquiétudes de FO Énergie et Mines sur un éventuel blocage de parcours professionnels d'agents de l'UCF puisqu'elle considère qu'il est prévu, depuis le départ du dossier, la prise en compte de chaque situation individuelle ;

■ La mise en place d'une cellule de coordination nationale autour du Chef de Projet Gérard MATENCIO (coordonnateur national) ; le coordonnateur local sera le RRH de la Direction Régionale Elec pour ENEDIS.

Cette cellule veillera au traitement homogène de toutes les situations particulièrement en cas d'ambiguïté au niveau local.

■ Les Directions locales ne pourront s'opposer aux demandes ponctuelles de participation des représentants du personnel UCF aux IRP des Directions Régionales ;

■ Le Président précise que les mesures d'accompagnement social de l'accord réorg 2010 ET celles signées en février 2016 seront appliquées sans réserve.

Par contre, à la demande de FO Énergie et Mines de l'octroi d'une prime « changement de métier » pour tous les acteurs impactés par le projet convergence, la Direction est restée muette... Nous espérons que l'adage « qui ne dit mot consent » se vérifiera.

VOTE

**AVIS NÉGATIF DE L'ENSEMBLE DES DÉLÉGATIONS
SYNDICALES**

FO - CGT - CFE CGC - CFDT

Point 3 – Bilan 2016 de la formation professionnelle par l'alternance – pour information
Perspectives 2017 – pour avis

DÉCLARATION FO

Vous nous présentez ce jour le bilan de la formation par l'alternance pour information et les perspectives 2017 pour avis.

En ce qui concerne le bilan 2016 de la formation professionnelle par l'alternance, FO Énergie et Mines fait les observations suivantes :

■ 4 % d'alternants issus du niveau V de formation, cela n'est pas suffisant au regard des prévisions annoncées de 7 %.

Pour FO Énergie et Mines embaucher des jeunes peu qualifiés, en premier emploi, fait aussi partie de notre rôle national d'acteur de service public.

■ Enedis augmente de 3 points le nombre de femmes en alternance dans la filière technique.

Malheureusement, les recrutements moindres réalisés sur les métiers tertiaires engendrent une stabilisation du taux global de la féminisation.

L'ouverture plus large des profils de recrutement, comme le BTS ATI, peut être une piste pour impulser une nouvelle attractivité de la population féminine vers nos métiers.

■ Concernant les alternants en situation de handicap, même si l'objectif de l'accord dédié est atteint, il n'en demeure pas moins que l'on pourrait objectiver les Directions Régionales afin d'accéder au seuil légal de 5 % d'alternance dans l'entreprise, voire même le dépasser.

Un alternant en situation de handicap par Direction Régionale n'est pas un objectif irréalisable.

■ La mission tutorale est un maillon essentiel de la réussite de l'alternance. La formation doit répondre aux besoins réels du tuteur dans l'exercice de sa mission et doit inclure, pour tous, un volet sur la gestion du handicap.

Pour FO Energie et Mines, ce dernier point pourrait être élaboré en lien avec la mission Handicap.

Une grande Entreprise de Service Public comme ENEDIS ne peut éthiquement pas s'affranchir d'inclure cette sensibilité dans le déploiement de la mission tutorale.

De façon globale, FO Énergie et Mines déplore que la cible de 1000 alternants n'ait pas été atteinte. Preuve du manque d'attractivité de notre entreprise, peut-être aussi accentué par le changement de nom qui a nui à notre notoriété.

La valorisation des actions régionales est un plus, mais mériterait d'être réécrite pour regrouper les actions similaires et faire ressortir les plus innovantes. Toutes ne sont pas de la même portée et le forum social sur l'innovation peut éventuellement contribuer à son développement.

FO Énergie et Mines considère que le taux de 42 % d'alternants embauchés à l'issue de leur formation à ENEDIS est insuffisant. Surtout lorsque l'on rapporte ce chiffre au fait que les embauches d'alternants ne représentent même pas un tiers des embauches totales. Ce constat n'est motivant ni pour le tuteur ni pour l'alternant.

L'Entreprise se prive d'une population formée spécifiquement à nos métiers.

Sur ce point se pose une vraie question d'ordre social et éthique : Enedis vise-t-elle la formation et le renouvellement des compétences où trouve-t-elle aussi dans ce dispositif un moyen d'obtenir de la main-d'œuvre pas chère ?

Le bilan présenté occulte les données chiffrées, dont le rex des connexions sur Click'n Job, et ne nous permet pas de mesurer ni d'apprécier l'efficacité des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi externe.

En conclusion, pour FO Energie et Mines, le bilan 2016 de la formation par l'alternance traduit la volonté de l'Entreprise de former et de renouveler ses compétences. Néanmoins, certains objectifs sont loin d'être ambitieux et l'embauche n'est pas au rendez-vous pour l'ensemble des alternants.

De plus, ce constat risque de perdurer encore en 2017, puisque les perspectives pour l'alternance ne sont guère plus élevées. Pour FO Energie et Mines, celles-ci manquent un peu d'ambition avec :

- Une cible de recrutement d'alternants identique, pour laquelle nous revendiquons un taux d'embauche supérieur ;
- Encore un déséquilibre dans la répartition des niveaux de formation, avec un faible taux d'alternance en niveau V qui ne permettra pas d'optimiser l'ascenseur social revendiqué par FO Énergie et Mines ;

■ Un recrutement d'alternants qui demeure trop classique et n'est pas en adéquation avec le rapport des jeunes aux nouvelles technologies de l'information ;

■ Une mauvaise reconnaissance de la mission tutorale. Heureusement que la transmission des savoirs est dans l'ADN de nos salariés, car ce n'est ni le montant de la prime ni le taux d'embauche à l'issue de l'obtention du diplôme qui génèreraient chez eux un engouement à l'exercice de leur mission.

FO Énergie et mines fait également le constat que des dispositifs nationaux d'accompagnement sont portés à la connaissance des alternants 6 mois avant la fin de leur apprentissage. Nous demandons qu'une communication de ces dispositifs soit faite aux Représentants du Personnel dans chaque CE.

Sur les perspectives 2017 et au regard du bilan 2016, FO Énergie et Mines donne un « timide » avis positif d'encouragement en attendant les futures déclinaisons des lois sur l'alternance. FO Énergie et Mines demande l'ouverture très rapide de négociations dès lors que le contexte réglementaire sera connu.

RÉPONSES DU PRÉSIDENT et/ou DE L'INTERVENANT

Suite à la déclaration de FO, la Direction a apporté différents éléments de réponse :

■ La Direction explique la décroissance du nombre d'alternants par la mise en corrélation du volume de l'alternance et de celui du recrutement ;

■ Lorsque l'on met en rapport l'investissement de l'Entreprise et celui des tuteurs à accompagner les alternants pour, au final, n'embaucher que 42 % d'entre eux, la Direction concède qu'il y a effectivement une forme de « gâchis ». Ce sujet pourra être réévalué avec un regard appuyé sur les activités cœur de métier ;

■ La Direction confirme l'analyse de FO Énergie et Mines sur le rôle sociétal que doit avoir notre Entreprise au travers de l'alternance ;

■ La Direction approuve la demande de FO Énergie et Mines de réouverture de négociations sur un nouvel accord alternance, à la fois pour traiter, EN AUTRE, les questions de tutorat et les obligations dictées par l'État.

VOTE

POUR : FO

CONTRE : CGT - CFE CGC - CDFT

Point 4 - Comptes du CCE - pour avis

L'avis des membres du CCE est recueilli sur la désignation du cabinet Sémaphores pour des missions d'assistance à la présentation des comptes 2016 et au traitement comptable et financier 2017.

VOTE À L'UNANIMITÉ DE TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES

POUR : FO - CGT - CFE-CGC - CDFT

Point supplémentaire - Résolution CFE-CGC

La CFE-CGC a transmis aux différentes organisations syndicales, en amont du CCE, une résolution demandant la mise en place d'un stand CCE au prochain congrès de la CFE-CGC.

VOTE À L'UNANIMITÉ DE TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES

POUR : FO - CGT - CFE-CGC - CDFT

Le prochain CCE se tiendra le 15 juin 2017.